

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Le Conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Etaient présents :

M. Berchon Maire ;

M. Graciaa, M.Ladesbie, Mme Duhourcau, Mme Bonnefon / adjoints

Mme Magendie, Mme Vissières, Mme L'Haridon Boiteau, Mme Mengelle, M.Cazus, M De Sousa, M.Lucchini / Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : M.Boiteau a donné pouvoir à M.Ladesbie, M. Martell a donné pouvoir à M.Berchon, Mme Betran-Luciat a donné pouvoir à M Cazus

Secrétaire de séance : Alain Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour :

### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 mars 2024.

### **I -DÉLIBÉRATIONS**

#### ***Délibération n°1 : Subventions***

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| • Association la Corruda :                | 1 000 € |
| • Comité des Fêtes :                      | 3 500 € |
| • Association Montaut-Lestelle- Frelons : | 250 €   |
| • Zulu Fox :                              | 1 500 € |
| • La Ruche :                              | 600 €   |

#### ***Délibération n°2 : Fixation des Taux des Impôts Locaux 2024***

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant la proposition de la commission des finances
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **287 998€**

Après en avoir délibéré,

**Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition 2024	Produits 2024
T.F.B	25,68 %	25,94 %	999 700	259 322
T.F.N.B	46,37 %	46,83 %	24 600	11 520
TH(RS)	9.64%	10.48%	163 700	17 156
			<b>TOTAL</b>	<b>287 998</b>

### ***Délibération n° 3– Vote du Budget communal – année 2024***

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 665 307.84 euros
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 452 775.38 euros
- Soit un budget total 2024 de 1 118 083.22euros

### ***Délibération n° 4– Vote du Budget camp de tourisme – année 2024***

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget du Camp de Tourisme 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 31 139.00 euros
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 24 391.86 euros
- Soit un budget total 2024 de 55 530.86 euros

### ***Délibération n° 5 – Vote du Budget locaux commerciaux – année 2024***

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget des locaux commerciaux 2024 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2024 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 15 975.46 euros
  - Section d'investissement (dépenses et recettes) : 486 400.00 euros
- Soit un budget total 2024 de 502 375.46 euros

### ***Délibération n° 6 : Tarifs 2024***

✓ Concession cimetière (le m<sup>2</sup>) :

- perpétuelle : 50 €
- 30 ans : 20 €
- 15 ans : 10 €

✓ **Cavurne (perpétuelle): 1000 €**

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m<sup>2</sup>: : 7,00 €
- entre 25 et 50 m<sup>2</sup> : 10,00 €
- entre 50 et 100 m<sup>2</sup> : 12,00 €
- les 100 m<sup>2</sup> : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Pour les particuliers résidants de la commune :
  - location de la salle des fêtes, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre :
    - la journée : 25 €
    - le week-end : 50 €
  - location de la salle des fêtes, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril :
    - la journée 75 €
    - le week-end 150 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour les associations hors commune : 50 € du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril
- Pour toute autre personne ou groupe :
  - location de la salle des fêtes, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre :
    - la journée : 200 €
    - le week-end : 400 €

- location de la salle des fêtes, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril :
  - la journée 300 €
  - le week-end 650 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

**Services périscolaires : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

- Cantine :
  - Repas enfant : 3,80 €
  - Repas des commensaux : 5.00 €

- Garderie : **(inchangé) payante à partir de 16 h 30**

Le Conseil Municipal décide de voter ces tarifs à la majorité avec une abstention

**Délibération n° 7 : Frais de personnel 2024 - Camp de tourisme**

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition du camp de tourisme
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il

- convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant le budget annexe du camp de tourisme 2024,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

**FIXE** la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

Service du camp de tourisme : 6 000,00 €

***Délibération n° 8 : Frais de personnel 2024 - Locaux commerciaux***

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition des locaux commerciaux
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant le budget annexe des locaux commerciaux 2024,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

**FIXE** la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

Service des locaux commerciaux: 500,00 €

***Délibération n° 9 : Achat tracteur - Réalisation d'un emprunt***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le financement du tracteur nécessite la réalisation d'un emprunt.

Après avoir pris connaissance des propositions faites par plusieurs établissements bancaires,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de demander l'attribution d'un prêt de 26 500,00 € au taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, à savoir 3,61 %, à échéances trimestrielles, dont le remboursement s'effectuera en sept ans auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, le frais de dossier s'élevant à 170,00 €,

***Délibération n° 10 : demande de subvention pour rénovation de l'Eglise***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'église de Lestelle-Bétharram va être restaurée. Les travaux consistent à des travaux de platerie et de peintures.

Les travaux seront réalisés sur les exercices 2024. Le coût total des travaux est de 14 100€ TTC. Le plan de financement est établi comme suit :

1/ CCPN	2 500.00 €
2/ Commune de Lestelle-Bétharram	11 600.00 €

Il est sollicité auprès de la Communauté des Communes du Pays de NAY l'octroi de subventions pour l'aboutissement de ce projet.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération pour un montant de 14.100 € TTC.

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la CCPN, conformément au plan de financement présenté.

- **ADOpte** à l'unanimité la proposition ci-dessus

## **II - QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet